



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

AN 2026
26-041

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-SIX, le 15 avril à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence, de Madame Virginie MEUNIER, Maire d'Aubergenville.

Présents :

Mme Virginie MEUNIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Dimitri MENDY, Mme Laurence DENAND, M. Carlos SOARES, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Hervé RIOU, Mme Anaïs MASIDI, M. Mohamed ZERKOUN, Mme Valérie MASSICOT, M. Ali HADIK, Mme Nathalie COLAS, M. Lionel LECLER, Mme Lauren FERREIRA DOS SANTOS, M. Jérémy LEFEBVRE, Mme Élodie MACHADO, M. Dominique SMITTARELLO, Mme Mathilde BLACHE-MINDET, M. Mougwana AHMADA DJAE, M. Grégory BRACCIALE, M. Joël DANIEL, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Sandrine ZELLER-BAS, M. Guillaume BASSET, Mme Marie-France PLANCHON, M. Philippe DEFOSSE-HORRIDGE

Absents ayant donné procuration :

M. Mario MANCUSO, procuration à Nathalie COLAS
M. Gilles LÉCOLE, procuration à Élodie MACHADO
Mme Sophie PRIMAS, procuration à Virginie MEUNIER
Mme Claudine ARNOUD, procuration à Hervé RIOU
Mme Sophie DELAISSE, procuration à Dimitri MENDY
M. Jean-Yves SAUVÉ, procuration à Thierry MONTANGERAND

M. Ali HADIK est élu secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

8/04/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	27
Votants	33

DATE D’AFFICHAGE :

8/04/2026

**OBJET : APPEL À PROJETS (AAP) FONDS CHÊNE 6 / PROGRAMME ACTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (ACTEE) PORTÉ PAR LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS CONCÉDANTES ET RÉGIES (FNCCR)
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PARC DE BÂTIMENTS COMMUNAUX TERTIAIRES - ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR ÉNERGÉTIQUE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800291-2026.04.15-DEL26_041-D

Vu la loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu l'arrêté du 28 novembre 2022 portant validation du programme ACTEE+,

Vu le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire,

Vu le programme ACTEE + et notamment l'appel à projets CHÊNE 6,

Vu le budget communal,

Considérant que la Ville d'Aubergenville est engagée dans une démarche de réduction de la consommation énergétique de son patrimoine tertiaire,

Considérant la volonté de la Ville d'entreprendre une étude relative au schéma directeur énergétique afin de mettre en place un programme de travaux pluriannuels et atteindre les objectifs imposés par le décret tertiaire.

Considérant que la Ville a candidaté à l'AAP Fonds CHÊNE 6 afin d'obtenir une aide financière pour la réalisation de son schéma directeur énergétique pour l'ensemble des bâtiments communaux soumis au décret tertiaire, soit 15 sites concernés.

Considérant que le 26 février 2026, le dossier de candidature a été retenu par le Jury du Programme ACTEE pour la mise en œuvre des actions décrites dans la candidature du lot 5, et que la Commune pourra donc bénéficier d'un accompagnement méthodologique et de financements pour mettre en œuvre des actions en matière d'efficacité énergétique validées par le Jury de l'AAP CHÊNE 6,

Considérant que le coût est estimé à 22 365.60 € HT et que l'aide obtenue s'élève à 11 182.80 €,

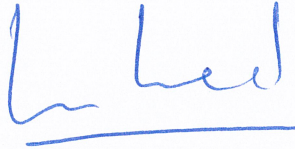
Considérant la convention de partenariat proposée par SASU FNCCR fixant les modalités du programme CEE ACTEE + ci-joint annexée.

Ayant entendu l'exposé de Madame Fabienne PAULIN, adjointe au Maire déléguée aux Travaux

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (33 voix Pour)

- **ARTICLE 1 : VALIDE** la mise en œuvre du programme inscrit dans le dossier de candidature retenu par le jury ACTEE pour l'AAP CHÊNE 6.
- **ARTICLE 2 : VALIDE** la convention de partenariat proposé par SASU FNCCR
- **ARTICLE 3 : AUTORISE Madame le Maire**, ou toute personne dûment habilitée, à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération.

- **ARTICLE 4 : AUTORISE Madame le Maire**, à engager les dépenses liées aux actions dans le cadre de la candidature à l'AAP CHÊNE 6 et retenue par le Jury ACTEE.




Ali HADIK,
Secrétaire de séance

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre



Virginie MEUNIER,
Maire d'Aubergenville

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-Préfet le 20/04/26
Et publié le 20/04/26



Virginie MEUNIER,
Maire d'Aubergenville

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2026

Application agréée E-legalite.com